Envoyé en préfecture le 26/06/2024
Reçu en préfecture le 26/06/2024
Publié le
ID : 059-215901729-20240613-240613DE_5-DE

VILLE DE DENAIN

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 JUIN 2024

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 7 Juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 25

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, THUROTTE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, BOUCHEZ, AMOURI, FEDDAL, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN *(pouvoir à Monsieur CHERRIER)*, Monsieur CRASNAULT *(pouvoir à Monsieur DUCHEMIN)*, Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI *(pouvoir à Madame THOMAS)*, Monsieur TONNEAU *(pouvoir à Monsieur FEDDAL)*, Monsieur SANCHEZ *(pouvoir à Madame DUPONT)*, Monsieur VANDENDOOREN *(pouvoir à Monsieur BRAILLY)*, Madame BOUTON *(pouvoir à Madame ATTEN)*.

Absente excusée : Madame DANDOIS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur THERY.

DELIBERATION N° 5 : FINANCES. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - UNION SPORTIVE ESCAUDAIN DENAIN *(USED)*.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Il est rappelé que, chaque année, des subventions sont attribuées aux associations, ainsi qu'au Centre Communal d'Action Sociale, compte tenu des frais occasionnés dans le cadre de leurs activités relevant d'un intérêt local.

Les subventions allouées peuvent être de deux types différents : les subventions au titre du fonctionnement annuel de l'association et les subventions au titre d'actions ponctuelles, liées notamment à l'organisation d'un événement spécifique ou exceptionnel.

Il est précisé, pour les subventions au titre des actions spécifiques, que le versement des celles-ci ne se réalisera qu'à condition que l'événement ou les missions exceptionnelles pour lesquelles elles ont été attribuées aient lieu.

Vu la délibération n° 4 du 11 Avril 2024 relative aux subventions pour l'exercice 2024, et fixant les conditions d'attribution de celles-ci,

Vu l'Assemblée générale du 13 Mai 2024 modifiant le périmètre d'intervention de l'association USE *(Union Sportive Escaudinoise)* pour y intégrer le territoire denaisien ;

Vu la demande formulée par l'Union Sportive Escaudain - Denain depuis l'adoption de ladite délibération, au titre du fonctionnement annuel,

Vu l'avis favorable de la Commission Sports – Vie associative en date du 5 Juin 2024,

.../...

Envoyé en préfecture le 26/06/2024
Reçu en préfecture le 26/06/2024
Publié le
ID : 059-215901729-20240613-240613DE_5-DE

Il vous est demandé d'accorder la subvention citée ci-dessous :

■ **Au titre du fonctionnement annuel :**

- Union Sportive Escaudain – Denain **30 000 €**

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget à l'article 65748.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 26 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS.

Se sont abstenus : MM. BRAILLY, HOCHART, GAJDA, VANDENDOOREN, FEDDAL, TONNEAU.

Pour Extrait Conforme,

Le Secrétaire de séance,

S. THERY.

Le Maire,

A.L. DONATI-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....